



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B429

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Attribution de subventions aux associations dans le cadre de la programmation du contrat de ville communautaire

Le 24 septembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 18 septembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence donne pouvoir à GALLESE Alexandre – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

04_2_01

BUREAU DU 24 SEPTEMBRE 2015

Rapporteur : Sophie JOISSAINS

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Politique de la ville / Cohésion sociale

Objet : Attribution de subventions aux associations dans le cadre de la programmation du contrat de ville communautaire
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix et ses partenaires ont signé le Contrat de Ville en juin 2015. Les pilotes de la Politique de la Ville ont désiré organiser et diffuser un appel à projets en amont de la validation du Contrat de Ville. Cette année 2015 représente ainsi une « année de transition », avant l'application des objectifs du Contrat de Ville dès l'année prochaine. La Communauté du Pays d'Aix a ainsi lancé début février un appel à projets. Dans ce cadre, des associations ont déposé des projets d'actions sur ces territoires prioritaires et ont sollicité des subventions au titre de la politique de la ville.

Exposé des motifs :

Pour la première fois, le Contrat de ville est porté par la communauté du Pays d'Aix, en collaboration avec les communes signataires, l'Etat et les partenaires concernés, dans l'objectif de mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'un projet de territoire.

Le Contrat de ville a été signé le 30 juin 2015. L'appel à projet communautaire lancé en février a notamment eu vocation à assurer la transition pour les associations impliquées sur les thématiques et orientations de la politique de la ville, et implantées sur les territoires prioritaires retenus dans le nouveau zonage de 2014.

En conséquence, l'appel à projets 2015 a été organisé autour des 3 piliers du futur Contrat de Ville, en définissant des orientations stratégiques pour chacun de ces piliers à partir des priorités convergentes portées précédemment au niveau des communes.

Des comités techniques communaux d'examen de l'ensemble des projets déposés par les associations se sont tenus au mois de mars, et un comité technique intercommunal a permis de regrouper l'ensemble de ces dossiers par pilier « cohésion sociale », « emploi et développement économique » et « cadre de vie et renouvellement urbain » et tenant compte des thématiques transversales.

Une seconde programmation a été nécessaire pour permettre l'examen des dossiers qui attendaient des précisions techniques ou financières. Un second comité technique intercommunal s'est ainsi tenu le 28 juin.

Le comité de pilotage du 10 septembre 2015 a validé 64 projets dont le coût total s'élève à 1 945 500 € et pour un montant politique de la ville accordé par les partenaires de 761 851 €.

Parmi ces 64 projets, la CPA au titre de sa compétence politique de la ville a décidé d'en retenir un.

Dans le cadre de l'appel à projets communautaire, l'association « Moderniser Sans Exclure Sud » propose, pour Vitrolles, une action de démarche participative liée au projet de renouvellement urbain du quartier les Pins. Le Comité de pilotage a validé cette action qui s'inscrit dans le contrat de ville communautaire.

Cette action conforte aussi les conseils citoyens qui selon la loi, « doivent favoriser l'expression de la parole des habitants des quartiers, notamment ceux qui sont éloignés des processus traditionnels de participation, ainsi que la prise en compte de leur expertise d'usage dans le cadre de la politique de la ville. Ils ont vocation à participer pleinement à la gouvernance des contrats de ville en étant partie prenante de la démarche contractuelle, à chacune de ses étapes. »

Au titre de sa compétence politique de la ville, il est proposé d'adopter le principe d'aides financières aux actions liées à la participation des habitants dans le cadre des projets de renouvellement urbain.

Ainsi, l'association « Moderniser Sans Exclure Sud » à travers son action « C'est en participant que l'on devient participant » sur Vitrolles s'inscrit pleinement dans cette orientation. Il est ainsi proposé de soutenir financièrement cette association à hauteur de 7 000 € afin d'inscrire cette démarche de participation des habitants dans le contrat de ville communautaire.

■ Pour les subventions de fonctionnement :

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs oui/non
2015-01341	MODERNISER SANS EXCLURE SUD	Développement et soutien par tous moyens, méthodes et démarches un courant de lutte contre l'exclusion (garantir la formation, organiser une communication sociale ...)	0 €	344 233 €	7 000 €	7 000 €	non
					TOTAL	7 000 €	

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville du 2 septembre 2015;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe d'aides financières aux actions liées à la participation des habitants dans le cadre des projets de renouvellement urbain et à leur accompagnement dans le cadre du contrat de ville communautaire ;
- **APPROUVER** le versement de la subvention à l'association Moderniser Sans Exclure Sud pour son action « C'est en participant que l'on devient participant » à Vitrolles pour un montant de 7 000 € ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 19795 (imputation 824-6574) qui présente les disponibilités nécessaires ;

BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2015
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DÉFICIT À REPORTER :		EXCÉDENT À REPORTER :	
		15 093	
DÉPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats	2 900	70 - Vente de produits finis, prestations de services	4 550
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	4 400
Fournitures non stockables (eau, énergie)	500	Produits des activités annexes	150
Fournitures d'entretien et petit équipement	1 800	74 - Subventions d'exploitation	327 183
Fournitures administratives	400	Etat (à détailler) CGET	36 000
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles	200	 AFD	5 000
61 - Services extérieurs	47 281	Région (s) PACA	163 302
Sous-traitance générale	38 711	Département (s) CG 13	22 949
Locations mobilières et immobilières	1 900	 CG 94	23 446
Entretien et réparation	850	Commune (s) Istres, Miramas, Grasse	26 772
Assurances	1740	Nanterre, La Ciotat	7 000
Documentation		Communauté du Pays d'Aix	
Divers	4 080	Indiquer le montant total des subventions	
62 - Autres Services extérieurs		sollicitées auprès de la CPA pour l'année 2015)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	7 800	Détail par service	
Publicité, publications	50		
Déplacements, missions et réceptions	28 470	Organismes sociaux (à détailler)	
Frais postaux et de télécommunication	1 700		
Services bancaires	50	Fonds Européens	
Divers		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
63 - Impôts et taxes	2 849	Autres (à détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations	2 849	 FONJEP	7 108
Autres impôts et taxes		AGEFIPH, VARAPPE, Bailleur	35 606
64 - Charges de personnel	238 753	75 - Autres produits de gestion courante	
Salaires bruts	165 817	Cotisations	
Charges sociales	72 272	Autres (à détailler)	
Autres charges de personnel	664		
65 - Autres charges de gestion courante	380	76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	12 500
68 - Dotations aux amortissements et provisions	14 000	78 - Reprise sur amortissements et provisions	

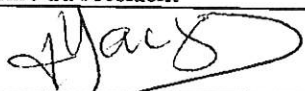
TOTAL DÉPENSES :	344 233	TOTAL RECETTES :	344 233
-------------------------	----------------	-------------------------	----------------

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Marseille le 10 / 02 / 2015.

Signature du Président



Cachet de l'Association

MODERNISER SANS EXCLURE SUD

Immeuble Le Nautille

29, Avenue de Frais Vallon

13013 MARSEILLE

Tél. et Télécopie : 04 91 10 40 00

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Attribution de subventions aux associations dans le cadre de la programmation du contrat de ville communautaire

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



29 SEP. 2015